



**Affaire n°04/117 : Approbation du renouvellement de l'Atelier Chantier d'Insertion ZAKASI BOIS D'O, LABITACION FRUI ET LEGUM LONTAN et vote d'une subvention à l'association Jades.**

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre encourage et soutient les initiatives permettant de créer des dynamiques favorables à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Cette orientation a été inscrite dans l'accord du Contrat de Ville de Saint-Pierre.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (A.C.I) sont des outils permettant d'accompagner des demandeurs d'emploi dans un processus de formation et d'intégration sociale. Ils sont labellisés en Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E), composée des partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion.

L'Association JADES (Jeune Association Pour le Développement Économique et Social) a présenté à la Commune de Saint-Pierre un projet de création d'un jardin de production agricole dans le cadre du dispositif A.C.I (Atelier Chantier d'Insertion), qui s'inscrit dans la démarche du Programme d'Investissement et d'Avenir (PIA) « Villes et Territoires durables pour le quartier de Bois d'Olives. En s'inscrivant dans une approche systémique du territoire, le projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ambitionne de participer de manière concrète aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux enjeux de santé publique au travers des objectifs suivants :

-Offrir aux habitants la possibilité de lutter contre le chômage de masse par la formation professionnelle et l'insertion par le travail,

-Offrir aux habitants un espace éducatif et pédagogique sur les notions du « mieux cultiver et mieux manger » (culture biologique, ...),

-Offrir aux habitants un espace permettant de lutter contre la problématique de la vie chère des familles les plus défavorisées,

-Offrir aux habitants du quartier et aux structures de proximité la possibilité d'un lieu d'approvisionnement en fruits et légumes de qualité issus d'une culture Biologique (EMAP, Marché bio, écoles, foyers, commerces).

L'ACI de Bois d'Olives poursuit ses objectifs au travers d'un jardin de production agricole comme lieu d'apprentissage de savoir-faire et de sensibiliser aux notions de cultiver mieux pour manger mieux.

Afin d'assurer la continuité de l'ACI pour une nouvelle période de trois ans, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association JADES, désignée porteuse du projet à l'issue de l'appel à projets de 2021.

L'association JADES a donc présenté à la Ville le plan de financement suivant sur l'année 2026/2027:

<b>Financiers</b>	<b>Montant (en €)</b>
<b>Etat</b>	
Financement CDDI	196 630,00 €
Aide légale socio professionnel	
<b>Commune</b>	
Contrat de Ville (Fonctionnement)	10 885,00 €
Programme Investissement d'Avenir (Investissement)	11 000,00 €
<b>Département</b>	25 000,00 €
<b>CIVIS</b>	30 000,00 €
<b>Autofinancement</b>	4 000,00 €
<b>OPCO UNIFORMATION</b>	36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 515,00 €</b>

Compte tenu de la nature du projet et de l'importance qu'il revêt, l'association sollicite auprès de la ville de Saint-Pierre une subvention de 21 885.00 € afin de permettre le renouvellement de cette action sur 2026/2027.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER le renouvellement du projet ACI ZAKASI BOIS D'O, LABITACION FRUI ET LEGUM LONTAN porté par l'association Jades,**
- **D'APPROUVER la subvention de fonctionnement de 10885.00€ pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2026/2027 à l'association Jades dont le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 028 65748 16 RE26000035**
- **D'APPROUVER la subvention d'investissement à hauteur de 11 000.00 € maximum (dont 50% au titre du P.I.A) pour le renouvellement de l'ACI sur l'année 2026/2027 à l'association Jades, les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire N° 518 2315 14824001 54**
- **D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION